

stitutions révolutionnaires et anti-catholiques, sous peine de prison d'amende et de fermeture de son établissement.

Aussi M. Thiers répondit-il triomphalement à ceux qui s'opposaient à la loi en lui reprochant de sacrifier l'Université. " Q'est ce que nous avons changé ? Nous avons rétabli ce que dans le projet de l'année dernière vous aviez détruit. Je vais vous le prouver. De votre loi l'Université sort détruite ; de là nôtre, elle sort *consolidée, agrandie*. On a contesté à l'Université ce que j'appellerai, le *tronc, ce qui fait qu'elle existe*, la faculté pour l'Etat d'avoir des écoles..... On a contesté non-seulement l'existence de ce corps, mais on a contesté sa juridiction, la faculté de conférer les grades..... Sur quel point les adversaires de l'Université ont-ils eu gain de cause ? Est-il vrai, oui ou non, que nous avons maintenu d'abord les écoles de l'Etat, que nous avons maintenu le corps qui sort d'elles ? et c'est une grande objection qu'on nous faisait..... Nous avons conservé la juridiction, la collation des grades, nous avons tout conservé. Savez-vous ce que nous lui avons maintenu de plus ? C'est l'inspection. Comme nous lui avons maintenu ce riche personnel qui sort de ses écoles, nous lui avons maintenu sa juridiction, la collation des grades, l'inspection, c'est-à dire le gouvernement tout entier..... Nous avons organisé le conseil supérieur, d'après ce principe qu'il y aurait, comme dans l'ancienne organisation, une commission permanente particulièrement composée de l'enseignement de l'Etat.

" Ce corps enseignant ainsi constitué par lui, assuré de son recrutement, de sa juridiction propre et de son chef, suffit aux trois fonctions suivantes : il enseigne dans tous les collèges de l'Etat, il surveille tous les collèges particuliers, il confère tous les grades universitaires, qui seuls rendent admissibles aux carrières libérales et à toutes les charges de l'Etat."

En agissant et en parlant de la sorte, M. Thiers restait fidèle à l'idée révolutionnaire, qui a dominé toute sa vie. L'Université, M. Thiers, l'avait dit six ans avant, est le boulevard de la Révolution ; le moyen le plus sûr de s'emparer de la jeunesse française.

" Les instituteurs, disait-il encore, sont en quelque sorte le moule dans lequel on jette la jeunesse. Eh bien ! il faut que le moule soit en tout semblable à la société pour laquelle la jeunesse est faite." En termes clairs, cela signifie : Il faut un moule révolutionnaire d'où sortira une jeunesse révolutionnaire.

Et que l'on ne dise pas que c'est là une fausse interprétation, car la cause de la Révolution était, dans l'esprit de M. Thiers, inséparable de la question de l'enseignement, elle devait primer la cause de la liberté. Aussi, rapporteur, en 1844, du projet de loi